

Excusés: MM. BONNARD - DEGLISE - GRISILLON - JOLY

1 - Permis de construire :

Les dossiers suivants ont été examinés:
- M. DAVID Henri, pour une modification des bureaux de son usine.

- M. TIMON Paul pour la construction d'un garage à côté de son domicile à St Martin.

2 - Assurance
" La Assurances des Maires de France " proposent une assurance pour les maires communaux, assurés dont les conditions sont plus avantageuses que la précédente (C.N.P.). En l'occurrence, le conseil décide de changer de compagnie d'assurance.

3 - Lettre des habitants de RIX

Certains habitants de RIX demandent à M. le Maire, par courrier, plus amples renseignements dans le cadre de "L'Éclair" sur les travaux prévus dans le village.

Il est tenu compte de cette demande, lors de la vue de l'extension du réseau d'éclairage public communal.

4 - Ruby :

La Société sportive demande à M. le Maire l'autorisation d'installer des W.C. sur le terrain de sport de la commune. Avant d'annoncer une réponse précise, la commune doit se renseigner sur la nécessité d'un éventuel permis de construire.

18 août

5 - Remerciements
Une lettre est adressée par M. le Président des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, remercié le Conseil de la subvention que ce dernier lui a donnée.

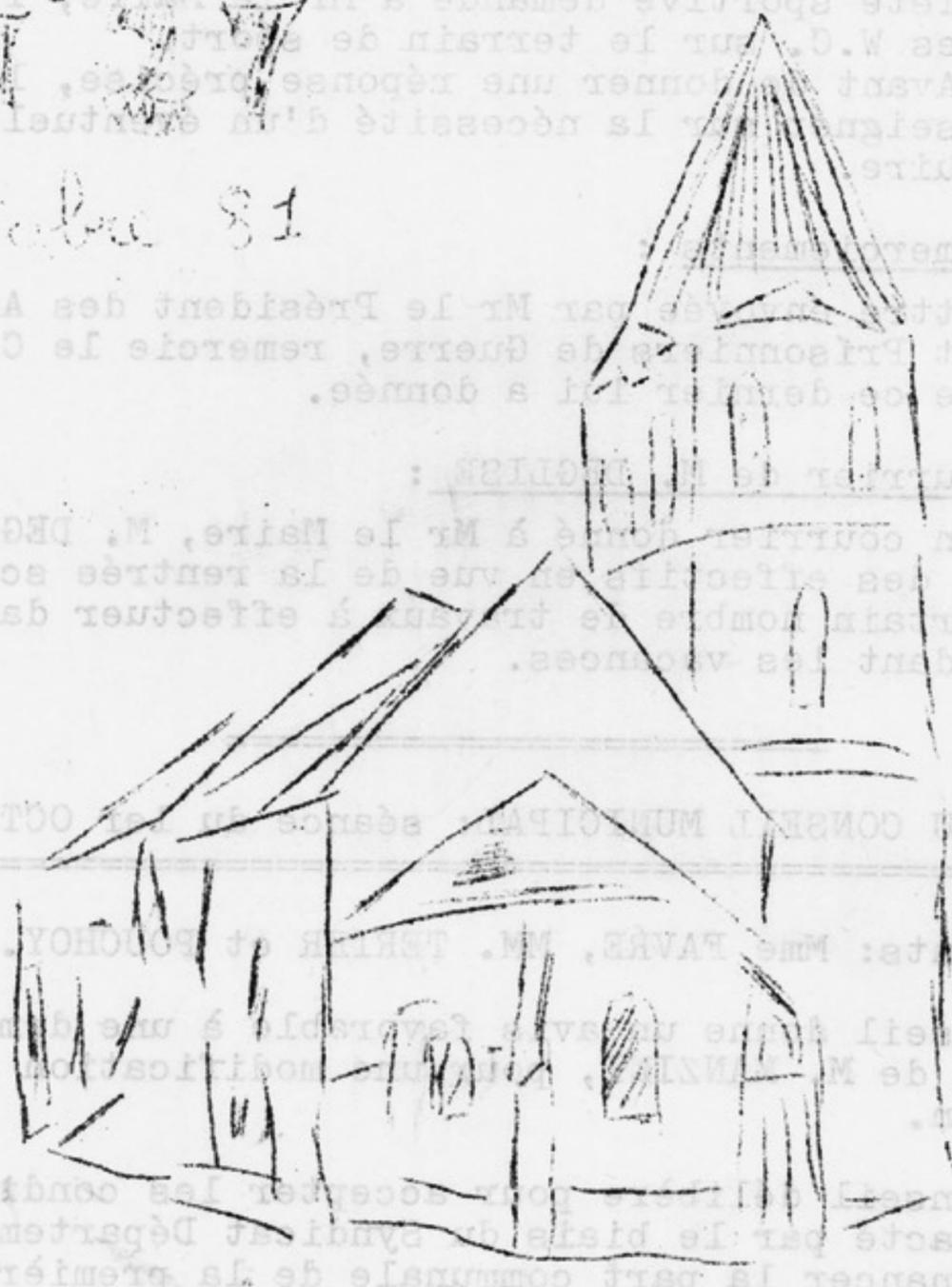
6 - Gouvernement de la Région :

Dans un courrier adressé à M. le Maire, M. DEGLISE dresse une situation des effectifs de la rentrée scolaire et demande un certain nombre de places à effectuer dans les locaux scolaires pendant les vacances.

Sont présents: Mme FAVRE, M. TERRIER et BOUCHOY.

1 - Le Conseil a été saisi par M. TERRIER d'une demande de permis de construire de M. TERRIER pour la construction d'une maison à Saint Martin.

2 - Le Conseil a été saisi par M. TERRIER pour accepter les conditions de l'emprunt contracté par le Département Départementale, et pour financer la part communale de la première tranche.



Excusés: MM. BONNARD - DEGLISE - GRISILLON - JOLY

1 - Permis de construire :

Les dossiers suivants ont été examinés:

- M. DAVID Henri, pour une modification des bureaux de son usine.
- M. PINJON Paul pour la construction d'un garage à côté de son domicile à St Martin.

2 - Employés municipaux:

" Les Assurances des Maires de France " proposent une assurance aux employés communaux, assurance dont les conditions sont plus avantageuses que la précédente (C.N.P.). En l'occurrence, le conseil décide de changer de police d'assurance.

3 - Lettre des habitants de RIX :

Certains habitants de RIX demandent à Mr le Maire, par courrier, d'installer plusieurs lampes supplémentaires dans le quartier de "La Touvière " .

Il sera tenu compte de cette demande, lors de la vue des lieux, qui précèdera l'extension du réseau d'éclairage public communal.

4 - Rugby :

La Société sportive demande à Mr le Maire, l'autorisation d'installer des W.C. sur le terrain de sport.

Avant de donner une réponse précise, la commune doit se renseigner sur la nécessité d'un éventuel permis de construire.

5 - Remerciements :

Une lettre envoyée par Mr le Président des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, remercie le Conseil de la subvention que ce dernier lui a donnée.

6 - Courrier de M. DEGLISE :

Dans un courrier donné à Mr le Maire, M. DEGLISE dresse une situation des effectifs en vue de la rentrée scolaire et demande un certain nombre de travaux à effectuer dans les locaux scolaires pendant les vacances.

=====

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL: séance du 1er OCTOBRE 1981
=====

Sont absents: Mme FAVRE, MM. TERIER et POUCHOY.

1 - Le Conseil donne un avis favorable à une demande de permis de construire de M. MANZINI, pour une modification d'une maison à Saint Martin.

2 - Le Conseil délibère pour accepter les conditions de l'emprunt contracté par le biais du Syndicat Départemental, et prévu pour financer la part communale de la première tranche

des travaux d'électrification (changement de tension et pose du premier transformateur) soit pour 37.500 frs (sur un montant de 250.000 frs) des annuités de 4.480 frs sur 20 ans.

3 - Mr le Maire informe le Conseil de la nouvelle réglementation concernant le remboursement des frais de transport par le V.S.A.B. des pompiers, et indique qu'il l'a communiquée aux docteurs et à la gendarmerie.

Après discussion, il est décidé de la publier dans la presse locale pour une large information du public. (voir lettre ci-après).

4 - Le conseil examine divers projets d'aménagement et de remise en état des bâtiments communaux:

- bâtiment scolaire du centre ménager:

- La réfection de la nouvelle classe est en cours

- l'aménagement des sanitaires sera entrepris après une vue des lieux (dimanche 6) pour en déterminer les formes.

- pavillon du village retraite pour le logement du garde-forestier :

- après examen du plan des travaux d'aménagement établi par l'architecte et de l'estimation du coût des travaux, le conseil décide d'une vue de lieux qui permettra d'établir un descriptif précis des différents travaux à effectuer.

Pour chaque lot de ceux-ci: maçonnerie, menuiserie, plâtrerie-peinture, plomberie-sanitaire, ce descriptif sera soumis à chaque artisan de la commune, dans chaque branche, qui établira un devis et pourra soumissionner pour leur exécution.

5 - Répondant à la demande des Conseillers, Mr le Maire donne les informations sur la pollution de l'eau.

- Les contrôles se font régulièrement.

- Ceux du 17 mars 1981 révélaient une situation normale.

- Ceux de juillet 1981 (prélèvement au robinet) indiquaient une pollution par présence de streptocoques d'origine focale (détail des analyses en mairie).

Les causes présumées, indiquées par les services de la D.A.S. se situent dans la nature des terrains (calcaire jurassique) qui, en cas de pluies abondantes (juin juillet) n'assurent par une filtration suffisante des eaux de ruissellement (lessivage).

Après avoir eu connaissance des résultats de ces analyses, Mr le Maire a informé la population de la situation et des moyens d'y faire face (affichettes).

D'autre part, les réservoirs ont été javellisés pour stériliser cette eau.

- De nouveaux prélèvements seront effectués à la diligence des services compétents de la D.A.S. qui suivent la situation.

S'ils révélaient une permanence de la pollution, un appareillage de stérélisation permanente par javellisation serait probablement mis en place.

Pour ce qui concerne RIX, la station de stérélisation en panne (lampes à ultra-violet hors service): elle sera incessamment remise en état de fonctionnement.

6 - Le Conseil Municipal prend connaissance d'une lettre de M. TARPIN, au nom des parents d'élèves, demandant la pose d'une lampe à RIX, là où le car ramasse et dépose les élèves fréquentant le lycée.

Le véhicule doit en effet manoeuvrer, et de nuit, ou par temps de brouillard, il le fait sans visibilité.

Le conseil donnera une suite favorable à cette demande, car elle se justifie pour des raisons évidentes de sécurité.

Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à LHUIS, à Mr et Mme MERIAUX, nouveau garde-forestier, qui demeureront au Village-retraite,

=====

PREFECTURE de l'AIN

Bourg en Bresse, le 12 août 1981

Inspection Départementale
des Services d'incendie
et de Secours

Le Commandant ROCHARD
Directeur des Services Départementaux
d'Incendie et de Secours

à

Monsieur le Maire de LHUIS

Objet: remboursement des frais de transport V.S.A.B.

Refer. Votre correspondance en date du 4/8/81

Monsieur le Maire,

Suite à votre lettre citée en référence, je ne puis que vous confirmer que la Sécurité Sociale se refuse au remboursement des frais de transport de malades par les V.S.A.B. des sapeurs-pompiers.

Toutefois, je tiens à vous rappeler que le Service incendie prend à sa charge les interventions V.S.A. sur la voie publique, ainsi que les transports à domicile des urgences médicales, ces urgences étant définies par les cas d'asphyxie, d'accidents cardiaques, d'hémorragies graves constatés par un médecin.

Il va sans dire que dans ces cas, il y aura lieu soit de faire intervenir le S.M.U.R., soit de demander au médecin d'accompagner la victime jusqu'à l'hôpital.

Dans les autres cas, ni la Sécurité Sociale, ni le Service Incendie ne prendront en charge les transports, ceux-ci devront être assurés par une ambulance privée, même si le délai d'intervention est long car le transport ne revêt pas de caractère d'urgence.

En outre, je vous précise qu'il ne doit plus y avoir de facturation de transport pour les victimes, celles-ci ne pouvant pas se faire rembourser.

Me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Directeur des Services
départementaux d'Incendie.

=====
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 octobre 1981
=====

Excusés: MM. GRISILLON, JOLY.

1 - Permis de construire:

Le dossier de permis de construire de M. BABOLAT Gérard, concernant une maison individuelle construite au lieudit " La Bidallière " sur le hameau de St Martin, a été examiné une deuxième fois, étant donné que le premier dossier s'était vu refuser l'autorisation demandée.

2 - Branchement d'eau:

Mme SERRE de St Martin demande à ce qu'un branchement soit effectué pour relier sa maison au réseau d'eau communal.

3 - Lettre des parents du SOU DES ECOLES :

Les Parents du SOU des ECOLES, dont les enfants utilisent le transport scolaire communal, demandent à la commune de bien vouloir participer aux frais du ramassage de midi, à ce jour à la charge des parents.

La commune a le regret de ne pouvoir satisfaire cette demande et rappelle qu'elle participe déjà au ramassage du matin et du soir.

D'autre part, une éventuelle extension du réseau sur le hameau de St Martin est à ce jour impossible.

En outre, consciente de la charge supplémentaire que ce transport représente pour les familles des hameaux éloignés, la commune croit bon de rappeler que, si cesdits hameaux sont défavorisés dans ce cas précis, par rapport aux habitants du bourg, ils sont au contraire favorisés par rapport à ces derniers pour le paiement des impôts locaux.

4 - Salle polyvalente:

- Le dossier technique a reçu l'agrément définitif des services compétents de la Préfecture de région.

- Son financement, qui n'avait pu être retenu au budget primitif 1981 (session de janvier, février), ne l'a pas été non plus au budget complémentaire (septembre 1981) de l'Établissement public régional.

- Mr le Député de la Circonscription, Mr le Sénateur, Président du Conseil Général de l'AIN, donnent l'assurance qu'ils feront tout pour que cette subvention soit inscrite à la session primitive du budget de 1982 (janvier) de l'Etablissement Public Régional.

5 - Façade de la perception:

Les devis demandés lors de la réunion du 7 juillet, aux artisans concernés sont arrivés à la mairie:

- maçonnerie, M. CONAN.....	39.381,--	frs
- peinture, M. VALIN	21.504,--	
- zinguerie, M. BONNARD.....	1.293,--	

coût de l'opération.....	62.178,--	frs
	=====	

La commune prend donc rang pour l'attribution de la subvention qui lui sera octroyée pour ces travaux.

6 - Maison forestière :

Les différents artisans du village (maçon, plâtrier, peintre, électricien, menuisier, plombier) ont été contactés afin de proposer leur devis respectif concernant les travaux à effectuer à la maison forestière de LHUIS.

7 - Cure :

Mr le Curé demande l'installation d'un couloir permettant l'accès d'une part à sa cuisine, d'autre part à son bureau, afin de réduire la consommation d'énergie de la cure.

8 - Pharmacie :

Mr le Maire informe le conseil que le projet de pharmacie "aurait été refusé". En effet, aucune information officielle ne lui est encore parvenue.

9 - Station de stérilisation RIX - LE CARRE :

Les travaux effectués s'élèvent à la somme de 5.734,29 frs

10 - Station d'épuration H.L.M.

Jusqu'à ce jour la station d'épuration des H.L.M. était entretenue par les Etablissements GAUTHIER de Montluel pour la somme de 2.000 frs par an.

La commune résilie ce contrat, et confie à M. RAMEL les travaux d'entretien des stations des H.L.M. et du village-retraite.

11 - Ordures ménagères:

Lors de leur dernière réunion, les maires du canton ont étudié l'éventualité de la construction d'un four à incinérer les ordures ménagères.

Le coût de l'opération serait de 800.000 frs, ce qui reviendrait à 90 frs par habitant, uniquement pour le ramassage et l'entretien du four.

Cette solution a donc été rapidement écartée.

Les communes de LHUIS, GROSLEE, St BENOIT sont à la

recherche d'un lieu afin d'y implanter une décharge contrôlée, agréée par un géologue des services de la D.D.A afin de ne pas polluer ruisseau ou nappe phréatique environnants.

La décharge actuelle de LHUIS permet de déposer des ordures encore pendant une année.

=====
L'U POUR VOUS A LA GRILLE DE LA MAIRIE

PERMIS DE CONSTRUIRE

accordé le 27 - 3 - 1981 à M. GUILLERMIN Gilles
domicilié à RIX 01680 LHUIS
Pour édifier: un hangar agricole
sur terrain, sis à LHUIS "Rix", cadastré section C 605,
pour 15544 M2.

accordé, le 30 - 6 - 1981
à M. BOUCARD Pierre
domicilié à VILLEURBANNE 69100 134 av. Paul Kruger.
pour édifier: création d'une ouverture en façade sud.
sur terrain situé à LHUIS "Rix" cadastré section H
N° 76, 77, 78, 79.

accordé le 30 - 6 - 1981
à M. MEHIER Bruno
domicilié à LYON 69002, 12 rue Auguste Comte
pour édifier: l'aménagement et la surélévation d'une
habitation, sur terrain sis à LHUIS "Ansolin", cadastré section F
N° 549 et 728 pour 475 M2.

accordé le 7 - 8 - 1981
à M. TRICHON 01680 LHUIS, Maire de la commune de LHUIS
Pour extension d'un pavillon
sur terrain sis à LHUIS "Village de retraite".

accordé, le 2 - 9 - 1981
à M. PEYSSON Georges
demeurant : 01680 LHUIS
pour la création d'ouvertures en façade ouest
sur terrain sis à LHUIS, cadastré section C N° 227.

M A R I A G E S

célébré le 1.8.1981 en la mairie de LHUIS
entre: M. FRANCON Guy Roger, garagiste,
domicilié à SERRIERES de BRIORD (Ain)
Et: Melle GARCIA VALCARCEL Maria Lel Carmen, ouvrière sur bois
domiciliée à LHUIS

Célébré le 5.9.1981 en la mairie de LHUIS
entre: M. Vital, Mathieu DUCAROY, photographe,
domicilié à LHUIS "Le Poulet"
et: Melle Bénédicte, Marie FURET, assistante sociale
domiciliée à PEYNIER (Bouches du Rhône) "Les Michels"

C'est cette dernière proposition qui a été adoptée par vote. Donc :
COTISATION 81-82 : 40 F par enfant (30 F à partir du 3me)
à faire parvenir à l'école avant le 30 OCTOBRE 81.

Les activités à programmer en 81-82 ont été ensuite discutées et,
il a été retenu :

1° Pour assurer le financement de la société :

- Un concours de belote

Fixé au 7 NOVEMBRE 81 et qui sera organisé sur les mêmes bases que
l'an passé.

- Un bal

Le soir de la Foire des Rameaux, style bal des couples ... ou soirée
avec disque-jockey.

- La fête de fin d'année

Son apport financier est très important.

- seront, en plus, mis à l'essai cette année

Une kermesse, et éventuellement, un loto, dont la mise en place
sera étudiée par le bureau.

2° En direction des enfants :

- reconduction des sorties de ski, du voyage scolaire de fin d'année
en le modifiant (forme et organisation pour en limiter le coût), de la fête
de fin d'année avec retour à sa forme première (enfants-parents).

- s'y ajouteraient pour les petits, une 1/2 journée d'animation-
spectacle pouvant remplacer leur propre voyage (marionnettes- ciné- mimes...),
et un rallye pédestre avec parents et enfants.

En outre, la possibilité de fréquenter la piscine de Belley sera mise à l'étude.

Enfin, l'Assemblée Générale tombe d'accord pour considérer que les
relations parents - enseignants touchant au domaine scolaire doivent s'établir
en dehors du Sou des Ecoles, dans des formes plus adaptées et dont la mise en
place sera l'objet d'une réunion spécifique.

Une date à retenir : LE 7 NOVEMBRE 1981 : 20 H 30

GRAND CONCOURS DE BELOTE DU SOU DES ECOLES

Inscription : 50 F par doublette

- joué en 4 parties par addition de points

- doté de 1 cochon de 100 kg - 1 mouton - 2 dindes, et toutes la gamme des ...
volailles chères à nos gourmets.

Toutes doublettes primées.

Avec son buffet (tartes maison- godiveaux- etc), sa buvette, son ambiance...

Réservez bon accueil aux vendeurs de cartes.

Si vous souhaitez faire parvenir un lot contactez un responsable. Dans tous les
cas merci de votre participation et de votre soutien.

+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+

AMICALE "LOISIRS et DETENTE" - Club du 3me Age

Comme prévu par ses statuts, l'Amicale "Détente et Loisirs", au cours de son Assemblée Générale du 24 septembre 1981 a renouvelé son conseil d'Administration et son bureau.

Auparavant, le président avait salué la mémoire de trois adhérents disparus dans l'année : Mr Bonnard François, Mme Ferrand, Mr Bonnard Louis.

Conseil d'administration :

Mesdames MOSER, BONNARD L., CARREL S., MERCIER, AGUERCIF, Mademoiselle ROUX.
Messieurs GIROUD A., LYANDRAT M., TERRIER, BONGIBAULT, GARIN L.

Bureau :

Président	Mr GIROUD Alphonse
Vice-présidente	Mme MOSER
Trésorier	Mr LYANDRAT Marius
Trésorier-adjoint	Mr BONGIBAULT
Secrétaire	Mme CARREL Simone
Secrétaire-adjointe	Mme BONNARD Léontine

Avant cette élection, le rapport financier du trésorier, Mr Lyandrat avait été adopté à l'unanimité et le président avait fait le compte rendu moral dont nous donnons un résumé.

Activités de l'année 81 :

Le 3 janvier, repas de fin d'année offert par le club à ses adhérents et ses invités. Le repas a été servi par les dames du club dans le nouveau local mis à la disposition de l'amicale par la municipalité. Dans son allocution de bienvenue, le président remerciait les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation, ainsi que Mr le maire d'honorer de sa présence cette petite fête. Ensuite le repas, apprécié de tous, se déroula dans une ambiance extraordinairement animée par Mmes Bonsacquet, Girard, Guigard et Maye.

28 février, sortie au spectacle du Cirque de Moscou à Lyon. 45 personnes y prennent part, dont un certain nombre d'adultes non adhérents et d'enfants.

15 avril, le club ami de St Priest, après son repas à l'hôtel Gaudimier, nous a présenté à la salle des fêtes un ensemble magistral de danses folkloriques. La matinée s'est terminée comme de tradition par un excellent goûter bugiste.

29 avril, conférence et projection d'un film sur les Iles Canaries suivies d'un goûter offerts par le CREDIT AGRICOLE.

13 mai, sur invitation de l'Office Municipal du 3me âge de St Priest, nous avons assisté à une matinée théâtrale de grande qualité. Chacun des présents se souvient de l'animation amicale et joyeuse du goûter qui nous fut offert avant notre rentrée à Lhuis (assez tard dans l'après-midi).

28 juin, sortie d'été et croisière sur le lac de Genève sous l'égide du CREDIT AGRICOLE ; promenade constructive et agréable. Nous avons même eu un temps ~~RELATIVE~~ ENT deau... Lhuis, il pleuvait des hallebardes...

19 juillet, notre grande journée "Porte Ouverte" a été un succès, malgré un temps plus que maussade. Succès dû au travail de tous les membres du club et aussi, bien sûr, à nos nombreux visiteurs et amis. Que tous ici en soient remerciés.

3 octobre, enfin pour terminer, la dernière sortie vers le lac d'Aiguebelette, et retour par Chambéry, Aix les Bains, et vallée du Rhône, région des travaux de la chute de Brégnier Cordon.

